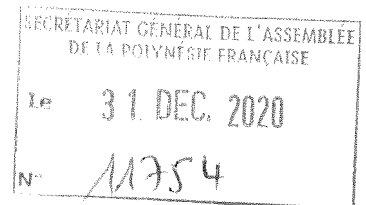


*Le Président*

N° 09042 / PR

Papeete, le 30 DEC. 2020

à

**Monsieur le Président de l'Assemblée
de la Polynésie française**

Objet : Vaccination de la population polynésienne contre la covid-19

Réf. : Question écrite de Madame Eliane TEVAHITUA n° 243/2020 du 30 novembre 2020

Monsieur le Président,

Par courrier sus-référencé, Madame Eliane TEVAHITUA interroge le gouvernement sur la vaccination de la population polynésienne contre la covid-19, notamment la période de lancement de la campagne et la prise en charge du coût de cette vaccination.

En effet, Madame TEVAHITUA souhaite savoir si la vaccination de la population polynésienne interviendra dans le même temps que la population française, si elle sera massive et si l'Etat prendra en charge le coût de la campagne de vaccination.

Madame TEVAHITUA indique que le démarrage de la vaccination massive de la population polynésienne dès janvier est « *vital afin de mettre un terme aux statistiques de morbidité et de décès par habitant lié à la covid de la Polynésie parmi les plus élevés du monde* » ainsi que « *vital pour la relance de l'industrie touristique [...] afin de garantir dès avril-mai 2021 que notre destination ne présente plus aucun risque pour nos visiteurs* ».

Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments quant aux statistiques réelles de l'épidémie ainsi que les informations concernant la campagne de vaccination qui sera déployée sur le *Fenua*.

Un bulletin épidémiologique hebdomadaire de la covid-19 est publié régulièrement sur le site internet de la direction de la santé et est transmis aux professionnels de santé pour les informer de l'évolution de l'épidémie sur le territoire.

Si la Polynésie française a connu en semaine 44 un pic d'incidence de la maladie, représentant le nombre de nouveaux cas positifs pour 100.000 habitants, parmi les plus élevés dans le monde, ce n'est pas le cas pour le taux de mortalité qui reste stable autour de 0,6 %.

Les pays connaissant la mortalité la plus élevée en proportion sont à ce jour : la Belgique, avec 164,81 morts pour 100.000 habitants (18.939 décès au total), la Slovaquie 124,43/100.000 (2454 morts) et le Pérou, 119,92/100.000 (37.218 morts). Suivent l'Italie (113,29/100.000), la République de Macédoine (111,9/100.000), le Royaume-Uni (106,77/100.000), puis l'Espagne (101,51/100.000). En comparaison, la Polynésie française compte 39,7 morts pour 100.000 habitants.

Concernant les données d'hospitalisations (données consolidées à la date du 21/12), depuis le début de l'épidémie, 968 patients identifiés comme infectés par le SARS-CoV-2 ont été hospitalisés en Polynésie. Parmi eux, 888 ont été admis au CHPF dont 179 en réanimation. Le taux d'hospitalisation global reste contenu, à moins de 6 %, et le pourcentage de prise en charge en réanimation est également resté stable depuis le début de l'épidémie, autour de 20 %.

Pour en revenir à la stratégie de vaccination adoptée par la Polynésie française :

La vaccination contre la covid-19 sera gratuite et non obligatoire. Elle sera réalisée dans des structures de vaccination dédiées, après consultation d'un médecin. Chaque centre de vaccination sera pourvu d'un médecin pouvant réaliser cette consultation gratuitement et dans le même temps que la vaccination.

Le premier vaccin qui obtient son autorisation de mise sur le marché est le vaccin Pfizer qui se conserve à -80°C, ce qui nécessite une logistique importante et spécifique pour conserver le vaccin dans les conditions adéquates. D'autres vaccins devraient prochainement pouvoir disposer d'une telle autorisation.

La campagne de vaccination sera coordonnée par la direction de la santé qui est le garant de la sécurité et de la qualité de la vaccination et des vaccins, en collaboration avec l'Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale (ARASS).

Son déploiement sur l'année 2021 s'effectuera en fonction des livraisons de vaccins. Elle commencera dans un premier temps par les îles du vent, zone de circulation active du virus. La population Polynésienne pourra être vaccinée progressivement au cours de l'année.

Ainsi, dès le début de l'année 2021, nous recevrons une première dotation de vaccins. Elle nous permettra de vacciner près de 7500 personnes.

Pour cette première dotation, les personnes de plus 75 ans, qui sont les plus à risque de développer des formes graves, et les professionnels de santé les plus au contact des personnes positives à la covid-19 et essentiels pour assurer le fonctionnement du système de santé seront prioritaires à la vaccination. Deux injections sont nécessaires à 21 jours d'intervalle.

Les autres personnes vulnérables pourront accéder à la vaccination dès les arrivages suivants.

Pour être pleinement efficace, l'objectif est d'atteindre au moins un taux de vaccination de près de 70 %.

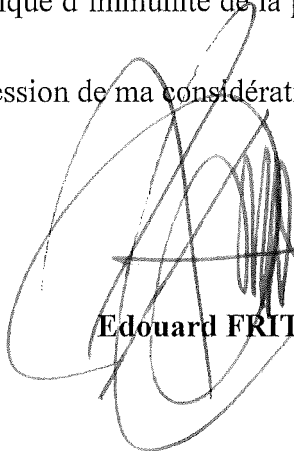
La vaccination de la population devrait permettre de limiter l'impact de l'épidémie sur le territoire en réduisant les formes graves par la vaccination des personnes les plus fragiles et en limitant l'impact socio-économique dans la population générale.

La Polynésie française, de par sa compétence en santé, a fixé les populations prioritaires pour cette campagne de vaccination et procédera aux commandes de vaccins. L'Etat français participe à la campagne de vaccination par la mise à disposition gratuite des vaccins et des kits nécessaires à leurs injections (sérum physiologique, aiguilles, seringues), ainsi que de la prise en charge de leur acheminement en Polynésie française.

Concernant l'impact sur le tourisme en Polynésie française, la maîtrise de l'épidémie au niveau mondiale ne pourra être attendue sans une vaccination dans les autres pays dans les mêmes proportions. La réussite de la campagne vaccinale contre la covid-19 ne pourra se faire sans l'adhésion de la population polynésienne, et pour pouvoir circuler dans le monde, sans l'adhésion de la population mondiale.

Il est nécessaire de rappeler que la vaccination à la covid-19, comme tout autre vaccination, ne se substitue pas aux mesures barrières et ne constitue pas le traitement de la maladie. Le vaccin est un des outils de la stratégie de prévention. Aussi, il est impératif de maintenir les gestes barrières essentiels à la maîtrise de l'épidémie tant que le taux stratégique d'immunité de la population n'est pas atteint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Edouard FRITCHE

